

# Charte d'Adhésion



**CAMPUS  
DES MÉTIERS  
ET DES  
QUALIFICATIONS  
D'EXCELLENCE**

**Tourisme Hôtellerie Restauration  
Pays de la Loire**

## Préambule

**Les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ )** sont un label co-porté par les Rectorats et les Régions, construits autour d'un secteur d'activité d'excellence implanté dans une région.

Ils contribuent à soutenir, par la promotion et la formation, les politiques territoriales de développement économique et social, ainsi qu'à faciliter l'insertion des jeunes et des adultes dans l'emploi.

Cet écosystème associe les enseignements secondaires aux enseignements supérieurs, les élèves aux apprentis, la formation initiale à la formation continue, l'école aux entreprises, aux pôles de compétitivité et à la recherche.

**Le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Tourisme Hôtellerie Restauration des Pays de la Loire** a été créé et labellisé en août 2018 par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que celui de l'économie.

À l'automne 2023, son action et sa dynamique ont été saluées, obtenant le label Excellence pour une durée de cinq ans.

**L'ESTHUA Innto, Institut National de Tourisme de l'Université d'Angers** est l'établissement support de ce campus.

Porté par le Rectorat et la Région Pays de la Loire, le Campus est un **consortium de partenaires, regroupant de très nombreuses parties prenantes de la filière THR** : fédérations et syndicats professionnels, entreprises, opérateurs de compétences, collectivités, institutions, associations, acteurs de l'orientation et de la recherche d'emploi, chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, établissements scolaires et universitaires.

Tous ces partenaires ont pour vocation, en se réunissant et en collaborant ici, de créer un espace de dialogue unique où sont renforcé les liens entre le monde de la formation et celui de l'économie, tout en accompagnant la promotion et l'évolution des métiers.

**Un réseau de partenaires dont l'objectif est la promotion de nos métiers.  
Un espace de dialogue unique pour les acteurs de la formation et du monde économique.**

## **Article 1 : Les objectifs du Campus**

- Être un espace fédérateur et de dialogue, ainsi qu'un lieu ressource et de coordination de la formation
- S'affirmer comme un relais identifié de toutes les ressources existantes en matière d'emploi, d'alternance et de stage
- Développer l'attractivité des métiers et du territoire
- Faciliter le recrutement
- Proposer des temps « grand public »
- Incarner l'innovation dans la promotion de la filière
- Faire du Campus un observatoire de premier niveau de la recherche
- Enfin, être un incubateur et un facilitateur de solutions

## **Article 2 : Les actions**

Pour atteindre ces objectifs, voici les actions passées ou à venir du Campus :

Innover dans les actions d'attractivité, avec le souci d'appréhender au plus près les pratiques et les codes des jeunes, en créant une **collection de manga – Totei** – dédiée aux métiers et formations de l'hôtellerie-restauration

Mobiliser les acteurs du Campus autour d'évènements phare tels que les **Assises Régionales de l'Emploi et de la Formation**

Développer l'esprit d'appartenance au Campus et l'ouverture à d'autres publics en imaginant un évènement ambitieux et fédérateur : hier, les Tourism BTS Days, dans le cadre du Festival International du Tourisme d'Angers ; demain, une action de promotion pluridisciplinaire,

Rendre visible l'offre de formation du Campus et travailler sur l'attractivité des métiers : participation à des salons, Congrès de fédérations, Fête des Campus, Campus Tour des Métiers, élaboration et mise en œuvre d'une communication digitale adaptée

Communiquer sur le Campus, ses actions et ses partenaires : construction d'un site internet institutionnel dédié, renforcement de la communication digitale, **création de concours vidéo** et d'une vidéothèque formations / métiers – Page internet de « Découvre mon job en 2min ! » : <https://decouvremonjob.challenkers.com/>

Rapprocher les apprenants du Campus et le monde de l'entreprise, développer la créativité et l'esprit d'entrepreneuriat par le « learning by doing »

Participer à l'acculturation et à la remise à niveau des enseignants en tourisme

**Piloter plusieurs groupes de travail au service d'une meilleure adéquation école/entreprise** : création d'action de médiation sur les métiers du tourisme de l'hôtellerie et de la restauration ; etc.

**Article 3 : Les acteurs**



## **Article 4 : Les moyens**

Une **référente académique et régionale**, employée par la Rectrice de la Région académique, a pour mission de promouvoir l'émergence et le déploiement des campus, d'organiser des groupes de travail entre les différents Directeurs Opérationnels des Campus de la région et de favoriser les échanges, l'émulation et la diffusion des bonnes pratiques.

Un **directeur ou une directrice opérationnel.le du Campus**, employé.e par la Rectrice de la Région académique, animera et coordonnera les groupes de travail du campus et les projets qui en émergeront au bénéfice de l'écosystème.

Un.e **assistant.e** chargé.e de communication, du suivi et de la production de contenus.

Un établissement support : **l'ESTHUA Innto, Institut National de Tourisme de l'Université d'Angers**.

Le Conseil d'Administration de l'établissement support vote le budget. L'Agent comptable de l'établissement support paie les dépenses et encaisse les recettes.

*La comptabilité du Campus sera tenue selon les règles du droit public, conformément aux dispositions du décret n° 2012-1193 du 26 octobre 2012 relatives à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement.*

Le **financement des actions** du Campus est principalement issu de :

- La cotisation annuelle des adhérents
- La participation financière d'institutions
- La candidature réussie à des appels à projets
- La contribution volontaire des partenaires à des actions et projets spécifiques

## **Article 5 : La gouvernance**

Le mode de gouvernance du Campus est fondé sur :

- **Une Assemblée Générale** : regroupant tous les acteurs du Campus se réunit une fois par an. Y sont proposées les orientations stratégiques définies au COS (Comité d'OrientatIon Stratégique) et exposés bilans et perspectives. Cette AG est généralement suivie d'un événement du Campus.
- **Un Comité d'OrientatIon Stratégique (COS)** : Il se réunit une fois par trimestre minimum. Il priorise les actions à mettre en œuvre, suit leurs avancées, rend opérationnel les axes de travail du campus et en rend compte lors de l'AG.

Il est composé comme suit :

- La Présidente du Campus, issue du monde économique
- Le directeur ou la directrice opérationnel.le du Campus
- Le Directeur de l'établissement support
- Une représentante des OPCO du secteur
- Un représentant des branches professionnelles constitutives du secteur
- Un représentant des organisations professionnelles

- Un représentant des CCI
  - Un représentant des CMA
  - Une représentante des MFR
  - Un représentant de l'enseignement secondaire public
  - Un représentant de l'enseignement secondaire privé
  - Un représentant de l'apprentissage
  - Un représentant de la Région Pays de la Loire
  - Un inspecteur académique référent de la filière
  - La coordinatrice académique des Campus
- **Les Commissions** : Elles sont composées d'experts et de membre partenaires. Elles sont évolutives et œuvrent à la réalisation d'actions concrètes au service des orientations stratégiques définies pour le Campus. Des groupes projet peuvent être constitués autant que de besoin pour la mise en œuvre opérationnelle d'actions ou de projets.

### **Article 7 : L'adhésion annuelle**

L'adhésion s'effectue via le formulaire dédié, dûment complété Afin de donner au Campus les moyens de mener des actions concrètes, il est demandé un soutien aux adhérents :

- 100 € pour une entreprise de moins de 10 salariés
- 300 € pour une entreprise de 10 salariés ou plus
- 350 € pour une fédération, un groupement professionnel

Pour les établissements de formation, le montant de l'adhésion est dégressif :

- 350 € pour une adhésion au Campus Tourisme Hôtellerie Restauration uniquement
- 250 € si adhésion au Campus Tourisme Hôtellerie Restauration + 1 autre Campus
- 200 € si adhésion au Tourisme Hôtellerie Restauration + 2 autres Campus ou plus

### **Adhérer au campus c'est**

- Agir au service des enjeux de recrutement sur le territoire pour les filières tourisme hôtellerie restauration présentes au sein du campus
- Intégrer un vaste réseau d'acteurs de l'emploi et de la formation en région Pays de la Loire (entreprises, institutionnels, prescripteurs, établissement et organisation de formation, acteurs du territoire...)

Et

- Participer à l'assemblée générale annuelle (pouvoir suggérer des actions à conduire des thèmes à traiter...)
- Pouvoir prendre part aux décisions opérationnelles en intégrant une des commissions ou groupes de travail dédiés à l'élaboration des plans d'action et à leur mise en œuvre.



**CAMPUS  
DES MÉTIERS  
ET DES  
QUALIFICATIONS  
D'EXCELLENCE**

**Tourisme Hôtellerie Restauration  
Pays de la Loire**



**RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION  
PAYS  
DE LA LOIRE**

## Bulletin d'adhésion 2025

**AU CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS D'EXCELLENCE**

**TOURISME HOTELLERIE RESTAURATION**

**PAYS DE LA LOIRE**

Etablissement - Entreprise – Structure -Organisme - Collectivité - Association

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Représenté par : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Je déclare par la présente adhérer au **Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Tourisme Hôtellerie Restauration des Pays de la Loire.**

À ce titre, je reconnais avoir pris connaissance de la charte d'adhésion au Campus et accepte de verser une cotisation annuelle qui participe au développement et rayonnement du campus : (cocher la case qui correspond à votre situation)

- 100 € pour une entreprise de moins de 10 salariés
- 300 € pour une entreprise de 10 salariés ou plus
- 350 € pour une fédération, un groupement professionnel

Pour les établissements de formation, le montant de l'adhésion est dégressif :

- 350 € Adhésion au Campus **Tourisme Hôtellerie Restauration** uniquement
- 250 € si adhésion au Campus **Tourisme Hôtellerie Restauration** + 1 autre Campus  
(Préciser : .....) )
- 200 € si adhésion au **Tourisme Hôtellerie Restauration** + 2 autres Campus ou plus  
(Préciser lesquels : .....) )

Je donne mon accord pour que mon logo soit utilisé sur les supports de communication du campus au cours de l'année 2025 (support papier, internet, réseaux sociaux).

Fait à : ..... le : .....

Nom et signature (faire précéder de la mention « Lu et approuvé ») :

**Votre contact :**

**Séverine Liothier**

Directrice Opérationnelle

CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS

D'EXCELLENCE TOURISME HOTELLERIE RESTAURATION

06 81 32 00 39 / severine.liothier@ac-nantes.fr

## Modalités financières d'adhésion année civile 2025

Au CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS D'EXCELLENCE TOURISME HOTELLERIE RESTAURATION  
Des PAYS DE LA LOIRE

*(merci de joindre un bon de Commande à ce bulletin d'adhésion lorsque cela vous est possible).*

- Par chèque**  
Libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université d'Angers  
Adressé à : Séverine Liothier  
CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS D'EXCELLENCE TOURISME HOTELLERIE  
RESTAURATION  
Esthua Innto  
7 allée François Mitterrand BP 40455  
49004 Angers Cedex 01
- Par virement bancaire**  
Mention Adhésion 2025 CMQ THR  
RIB Université d'Angers :

Banque : Trésor Public	Domiciliation : TP Angers	Code banque : 10071	Code guichet : 49000
N° compte : 00001000184	Clé RIB : 73	IBAN : FR76 1007 1490 0000 0010 0018 473	
BIC : TRPUFRP1			